

Avant-propos

Le Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale a été précédé du sous-comité sur la Défense nationale du Comité sénatorial permanent sur les Affaires étrangères. Le sous-comité a soumis en 1982 son premier rapport, intitulé *Les Effectifs des Forces armées canadiennes*, suivi en mai 1983 de son deuxième rapport, intitulé *La Défense maritime du Canada*. Il est ensuite devenu le Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale et, en janvier 1985, publiait son rapport *La défense aérienne du territoire canadien*, suivi en février 1986, du rapport intitulé *Transport militaire aérien*.

Avec le présent rapport s'achève l'examen des Forces armées canadiennes effectué par le Comité. Sa publication a été remise une fois à cause du décès du président original du Comité, le sénateur Paul C. Lafond, puis une autre fois à la suite de la dissolution du Parlement en 1988. En outre, les changements de position stratégique et autres annoncés par l'URSS ont exigé du Comité qu'il reprenne certains aspects qu'aurait eu le rapport s'il avait été publié en 1987 ou en 1988. Le présent rapport résume toutefois la situation des forces terrestres du Canada et le rôle qu'elles devront probablement jouer dans le futur. À cet égard, le rapport est suffisamment clair pour qu'il n'y ait pas lieu d'élaborer dans le présent avant-propos.

Le bref résumé qui figure à l'Annexe II présente un intérêt particulier, car on y trouve l'analyse des répercussions sur le budget de défense des propositions contenues dans les cinq études du Comité. Les chiffres semblent importants, et ils le sont effectivement pour peu que l'on tienne compte des normes canadiennes relatives aux dépenses militaires. Néanmoins, il convient de remarquer que l'augmentation annuelle résultant de l'application des recommandations des cinq études du Comité ne représente que 0,36 p. 100 du Produit intérieur brut. En d'autres termes le pourcentage des dépenses militaires passerait de 1,98 p. 100 (1990-1991) à 2,34 p. 100 du PIB. Les dépenses du Canada exprimées en pourcentage du PIB n'en demeureraient toujours pas moins inférieures à celles de tous nos alliés de l'OTAN, sauf le Luxembourg et le Danemark.

Le Comité souhaite exprimer sa reconnaissance aux Ministres de la Défense nationale, en particulier à l'honorable Perrin Beatty, qui a occupé le poste de Ministre pendant la plus grande partie de la période où le Comité a travaillé au présent rapport. Le Comité remercie également les officiers supérieurs des Forces armées, les hauts fonctionnaires du gouvernement, les représentants de diverses associations professionnelles, ainsi que les nombreux experts et officiers à la retraite qui ont bien voulu comparaître pour exprimer leurs opinions fondées sur leur grande expérience et leurs connaissances approfondies. Leurs noms figurent à l'Annexe III. Le Comité tient à remercier tout particulièrement de leur précieuse collaboration M. Patrick Savoie, greffier du Comité au début de ses délibérations, et M. John Desmarais, qui lui a succédé. Le concours du Centre Parlementaire